

<b>Type d'indicateur :</b>	résultats / objectifs	quantitatif
<b>Enjeu A :</b>	Stabiliser le taux d'auto-apvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires)	
<b>Objectif général :</b>	A.1 : Stabiliser le taux d'auto-apvisionnement en eau potable sur le bassin de l'Oudon	
<b>Disposition :</b>	A-01 (C) : <i>Intégrer l'objectif prioritaire de maintien du taux d'auto-apvisionnement dans les secteurs des schémas départementaux d'adduction d'eau potable</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Evaluation de la part en pourcentage que représente l'exploitation des eaux souterraines et superficielles sur le bassin versant de l'Oudon dans la satisfaction des besoins en eau potable sur ce bassin.	
<b>Carte liée :</b>	oui	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuelle	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> Objectif 2A
<b>Commentaires :</b>	Le calcul du taux doit toujours être accompagné de la note méthodologique qui permet de le calculer. Des choix sont à faire pour calculer les volumes d'eau effectivement consommés sur le bassin versant de l'Oudon et les volumes exportés suivant les volumes prélevés.	
<b>Origine des données :</b>	Agence de l'Eau, Conseils Départementaux, gestionnaires AEP (rapport annuel)	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	36,5 %	<b>Année de référence :</b> 2011
<b>Etat objectif :</b> voir illustration jointe	40 %	<b>Délai objectif :</b> 2018-2020
<b>Etat évalué :</b>	36,5 %	<b>Année des données de l'évaluation:</b> 2015
<b>Commentaires évaluation : Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres..... .....	

N°A.2.a	<b>Teneurs en nitrates</b> <b>des cours d'eau, des captages souterrains AEP, de la prise d'eau de Segré</b> <b>et nombre de jours de dépassement « officiel ARS »</b>	<b>juil</b> <b>16</b>
---------	---	--------------------------

<b>Type d'indicateur :</b>	résultats / objectifs	quantitatif
<b>Enjeu A :</b>	Stabiliser le taux d'auto-apvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires)	
<b>Objectifs généraux :</b>	A.1 : Stabiliser le taux d'auto-apvisionnement en eau potable sur le bassin de l'Oudon A.2 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « nitrates »	
<b>Disposition :</b>	A-02 : Définir les aires d'alimentation et engager des programmes de reconquête de la qualité dans les captages souterrains à forte vulnérabilité pour maintenir le potentiel des ressources locales A-03 : Définir l'aire d'alimentation et poursuivre le programme de reconquête de la qualité de l'eau de la prise d'eau de Segré (captage prioritaire Grenelle 1) A-04 : Maintenir et reconstruire l'usine de production d'eau potable située à Segré A-07 : Evaluer régulièrement les évolutions sur la base d'indicateurs de moyens et de résultats	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Evolution de la qualité générale des cours d'eau du bassin versant de l'Oudon. Suivi des teneurs en nitrates en mg/l des captages d'eau souterraine situés sur le bassin versant de l'Oudon contribuant à l'alimentation en eau potable du bassin versant. Evolution de la teneur en nitrates en mg/l à la prise d'eau de Segré. Evolution du nombre de jours de dépassement "officiel" de la norme des 50 mg/l	
<b>Carte liée :</b>	oui	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuelle	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> Objectif 1A
<b>Commentaires :</b>	Les captages peuvent être situés dans le bassin versant de l'Oudon mais également en dehors.	
<b>Origine des données :</b>	ARS, Agence de l'eau, Conseils Départementaux, S.I.A.E.P. et communes	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	Qualité générale des cours d'eau : médiocre Captages souterrains : 4 chargés en nitrates, 6 sans nitrate ou avec des teneurs faibles Prise d'eau de Segré : teneur en légère baisse par rapport au début des années 2000 21 jours officiels de dépassement	<b>Année de référence :</b> 2013
<b>Etat objectif :</b>	Qualité générale des cours d'eau : pas de dégradation Captages souterrains : pas de dégradation des captages sans nitrate, diminution des teneurs des captages chargés en nitrates Prise d'eau de Segré : taux de nitrates constamment sous les 50 mg/l - nb de jours officiels < 18 jrs / an sur 10 ans	<b>Délai objectif :</b> Délai du S.D.A.G.E. } 2027
voir illustrations jointes		
<b>Etat évalué :</b>	Qualité générale des cours d'eau : médiocre Captages souterrains : pas de dégradation des captages sans nitrate, tendance à la baisse pour les captages chargés en nitrates Prise d'eau de Segré : nb de jours officiels < 18 jours observé 6 années sur les 10 dernières années	<b>Année des données de l'évaluation:</b> 2015
<b>Commentaires évaluation : Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres..... .....	

N° A.3.a		Teneurs en produits phytosanitaires		juil 16	
<b>Type d'indicateur :</b>		résultats / objectifs		quantitatif	
<b>Enjeu A :</b>		Stabiliser le taux d'auto-provisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires)			
<b>Objectifs Départementaux :</b>		A.1 : Stabiliser le taux d'auto-provisionnement en eau potable sur le bassin de l'Oudon A.3 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « produits phytosanitaires »			
<b>Disposition :</b>		A-03 : Définir l'aire d'alimentation et poursuivre le programme de reconquête de la qualité de l'eau de la prise d'eau de Segré (captage prioritaire Grenelle 1) A-04 : Maintenir et reconstruire l'usine de production d'eau potable située à Segré A-07 : Evaluer régulièrement les évolutions sur la base d'indicateurs de moyens et de résultats A-09 (C) : Pérenniser un volet « phytosanitaires » dans les actions des préconisateurs Lien également avec A-02			
<b>Définition (unité, localisation):</b>		Evolution de la teneur en résidus de produits phytosanitaires en µg/l à la prise d'eau de Segré, sur les principaux affluents de l'Oudon et dans les captages d'eau souterraine.			
<b>Carte liée :</b>		oui		<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non	
<b>Périodicité de mise à jour :</b>		annuelle		<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> Objectif 1A	
<b>Commentaires :</b>		-			
<b>Origine des données :</b>		ARS, Agence de l'eau, Conseils Départementaux, CREPEPP, S.I.A.E.P. et Communes, SY.M.B.O.L.I.P.			
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>		Commission Locale de l'Eau			
<b>Etat de référence :</b>		Qualité générale des cours d'eau : moyenne à bonne  Prise d'eau de Segré : pesticides totaux : régulièrement pics de pollution > 1µg/l molécules individuelles : régulièrement > 0,1µg/l  Captages souterrains : 1 captage présentant des détections à teneurs moyennes		<b>Année de référence :</b> 2013	
<b>Etat objectif :</b>		Qualité générale des cours d'eau : bonne  Prise d'eau de Segré : pesticides totaux : aucun pics de pollution > 1µg/l  Captages souterrains : diminution des teneurs pour le captage présentant des phytos, pas d'apparition pour les autres		<b>Délai objectif :</b> Délai du S.D.A.G.E.	
voir illustrations jointes					
<b>Etat évalué :</b>		Qualité générale des cours d'eau (2013-2015) : plutôt passable Prise d'eau de Segré : 2 dépassements des 1µg/l sur 12 analyses de pesticides totaux (données 2015) Captages souterrains : légère ↘ pour le captage présentant des phytos, ↗ des teneurs pour un captage qui présentait des taux faibles, pas d'apparition pour les autres		<b>Année des données de l'évaluation:</b> 2014 et 2015	
<b>Commentaires évaluation :</b>					
<b>Autres commentaires :</b>		<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres..... .....			

<b>Type d'indicateur :</b>	résultats / objectifs	quantitatif	
<b>Enjeux A et B:</b>	Stabiliser le taux d'auto-apvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires) Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques		
<b>Objectifs généraux :</b>	A.4 : Diminuer les pics de carbone organique total dans les eaux brutes Lien également avec A.1 et B.4		
<b>Dispositions :</b>	<i>Lien avec A-03, A-04, A-07, B-21</i>		
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Evolution de la teneur en carbone organique total en mg/l à la prise d'eau de Segré et sur l'ensemble du bassin versant de l'Oudon.		
<b>Carte liée :</b>	oui	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b>	non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuelle	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b>	Objectif 1B
<b>Commentaires :</b>	-		
<b>Origine des données :</b>	ARS 49, Agence de l'eau		
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau		
<b>Etat de référence :</b>	Qualité générale des cours d'eau : qualité passable Prise d'eau de Segré : teneur assez stables depuis 2004 quelques pics de dépassement de la référence de qualité à 10 mg/l	<b>Année de référence :</b>	2013
<b>Etat objectif :</b>	Qualité générale des cours d'eau : qualité bonne  Prise d'eau de Segré : plus de pics > 10 mg/l, état souhaitable toujours < 8 mg/l	<b>Délai objectif :</b>	Délai du S.D.A.G.E.  2019
voir illustrations jointes			
<b>Etat évalué :</b>	Qualité générale des cours d'eau : passable Prise d'eau de Segré : pas de dépassement des 8mg/l en 2015	<b>Année des données de l'évaluation:</b>	2015
<b>Commentaires évaluation : Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres..... ..... .....		

<b>Type d'indicateur :</b>	moyens	qualitatif
<b>Enjeu B:</b>	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
<b>Objectif général :</b>	B.1 : Disposer d'une référence harmonisée des cours d'eau du BV Oudon	
<b>Dispositions :</b>	<i>B-12 : Harmoniser les documents de référence des services de l'Etat sur le bassin</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Mise en place d'un document de référence selon des critères harmonisés sur la définition des cours d'eau entre les départements de la Mayenne et du Maine et Loire	
<b>Carte liée :</b>	non	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuelle	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> -
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	ONEMA, Chambres d'agriculture, C.L.E.	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Etat	
<b>Etat de référence :</b>	Pas de document de référence Pas de travail de concertation sur le sujet	<b>Année de référence :</b> 2013
<b>Etat objectif :</b>	Carte des cours d'eau demandée au niveau national  Démarrage de la concertation pour doc de référence harmonisé demandé dans le S.A.G.E.  Un seul document référence pour le bassin versant de l'Oudon	<b>Délai objectif :</b>  2015  2016  Durée du SAGE
<b>Etat évalué :</b>	Publication de cartes de cours d'eau départementales, méthodes d'élaboration différentes mais démarche de cohérence inter-départementale engagée.	<b>Année des données de l'évaluation:</b> 2015
<b>Commentaires évaluation : Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... ..... <input type="checkbox"/> autres..... ..... .....	

<b>Type d'indicateur :</b>	résultats / objectifs	quantitatif
<b>Enjeu B:</b>	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
<b>Objectif général :</b>	B.2 : Rétablir la continuité écologique et le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau	
<b>Dispositions :</b>	<i>B-14 : Rétablir la continuité écologique des cours d'eau prioritaires du bassin de l'Oudon</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Suivi des taux d'étagement et établissement des taux définitifs dans les 3 ans suivant l'approbation du S.A.G.E. Voir la fiche d'aide à la lecture du S.D.A.G.E. n°6 sur le calcul du taux d'étagement (commission administrative de bassin du 8 avril 2011, 21 pages)	
<b>Carte liée :</b>	oui (à faire)	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> oui
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	2017 puis 2020	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> -
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	Syndicats de bassin	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	de 0 à 1,01 hors MEFM (voir illustration jointe)	<b>Année de référence :</b> 2012
<b>Etat objectif intermédiaire :</b>	de 0 à 0,91 hors MEFM (voir illustration jointe)	<b>Délai objectif intermédiaire :</b> 2017
<b>Etat objectif définitif :</b>	pour Oudon, Uzure et Hière doivent être établis courant 2014 A établir d'ici 2017 pour les autres masses d'eau	<b>Délai objectif définitif :</b> Délais du SDAGE
<b>Etat évalué :</b>	Les objectifs définitifs pour Oudon, Uzure et Hière ne sont pas établis	<b>Année des données de l'évaluation:</b> 2015
<b>Commentaires évaluation : Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... ..... ... <input type="checkbox"/> autres..... ..... .....	

<b>N°B.3.a</b>	<b>Type / longueur / coûts des opérations de restauration hydromorphologique</b>	<b>déc 16</b>
----------------	--	---------------

<b>Type d'indicateur :</b>	moyens	quantitatif
<b>Enjeu B:</b>	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
<b>Objectifs généraux :</b>	B.3 : Poursuivre la restauration hydromorphologique des cours d'eau pour rétablir leurs fonctionnalités biologiques	
<b>Dispositions :</b>	<i>B-17 : Poursuivre les programmes de restauration conjointement aux opérations de rétablissement de la continuité écologique</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Etat des travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau, en distinguant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le type de travaux (R1 : diversification de l'habitat en lit mineur ; R2 : recharge granulométrique pour l'amélioration de la fonctionnalité du cours d'eau ; R3 : reméandrage, recréation de zones d'expansion naturelle des crues dans l'ancien lit)</li> <li>- le linéaire concerné en km</li> <li>- le coût des opérations</li> </ul>	
<b>Carte liée :</b>	oui (à réaliser)	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuelle	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> Objectifs 3A et 3B
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	syndicats de bassin	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	18,32 km rétablis en libre écoulement	<b>Année de référence :</b> 2003-2013
<b>Etat objectif :</b>	Bon état écologique	<b>Délai objectif :</b> Délais du SDAGE

voir illustrations jointes

<b>Etat évalué :</b>	21,8 km rétablis en libre écoulement	<b>Année des données de l'évaluation:</b>	2003-2016
<b>Commentaires évaluation : Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... ..... ... <input type="checkbox"/> autres..... ..... .....		

Type d'indicateur :	résultats / objectifs	quantitatif
Enjeu B:	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
Objectifs généraux :	B.2 : Rétablir la continuité écologique et le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau B.3 : Poursuivre la restauration hydromorphologique des cours d'eau pour rétablir leurs fonctionnalités biologiques	
Dispositions :	B-15 (C) : <i>Préserver et restaurer le patrimoine piscicole du bassin versant de l'Oudon.</i> B-19 : <i>Evaluer les effets des programmes de restauration des milieux aquatiques sur la qualité chimique et biologique</i>	
Définition (unité, localisation):	Evolution des indicateurs biologiques (IBG : Indice Biologique Général, IBD : Indice Biologique Diatomées, IPR : Indice Poissons Rivière, IBMR : Indice Biologique Macrophytes de Rivière) sur l'Oudon et ses affluents.	
Carte liée :	oui	Indicateur S.D.A.G.E. : non
Périodicité de mise à jour :	annuelle	Lien avec S.A.G.E. de 2003 : Objectifs 3A et 3B
Commentaires :	-	
Origine des données :	Agence de l'eau, FDPPMA de la Mayenne et du Maine et Loire, Syndicats de bassin de l'Oudon Nord et Sud	
Structure en charge de la valorisation des données :	Commission Locale de l'Eau	
Etat de référence :	passable à mauvais	Année de référence : 2000-2014
Etat objectif :	bon	Délai objectif : Délais du SDAGE

voir illustrations jointes

Etat évalué :	passable à mauvais	Année des données de l'évaluation:	2000 - 2015
Commentaires évaluation : Autres commentaires :	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... ..... ... <input type="checkbox"/> autres..... ..... .....		



N°B.4.a	Teneurs en phosphore	juil 16
---------	----------------------	---------

Type d'indicateur :	résultats / objectifs	quantitatif
---------------------	-----------------------	-------------

Enjeux A et B:	Stabiliser le taux d'auto-provisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires) Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques
----------------	---

Objectifs généraux :	B.4 : Diminuer les rejets des systèmes d'assainissement pour lutter contre l'eutrophisation et rétablir la qualité des milieux  <div style="text-align: right;">Lien également avec A.1</div>
----------------------	---

Dispositions :	<i>B-21 : Généraliser le traitement du phosphore de toutes les stations d'épuration à traitement biologique de plus de 1000 équivalent-habitants.</i> <div style="text-align: right;"><i>Lien également avec A-03, A-04, A-07</i></div>
----------------	--

Définition (unité, localisation):	Evolution de la teneur en phosphore total en mg/l à la prise d'eau de Segré et sur l'ensemble du bassin versant de l'Oudon.
-----------------------------------	---

Carte liée :	non	Indicateur S.D.A.G.E. :	non
--------------	-----	-------------------------	-----

Périodicité de mise à jour :	annuelle	Lien avec S.A.G.E. de 2003 :	Objectif 1B
------------------------------	----------	------------------------------	-------------

Commentaires :	-
----------------	---

Origine des données :	ARS 49, Agence de l'eau
-----------------------	-------------------------

Structure en charge de la valorisation des données :	Commission Locale de l'Eau
--	----------------------------

Etat de référence :	Qualité générale des cours d'eau : qualité passable	Année de référence :	2013
Etat objectif :	Prise d'eau de Segré : teneur assez stables depuis les années 2000, quelques pics de dépassement de la référence de qualité à 0,7 mg/l Qualité générale des cours d'eau : bonne qualité Prise d'eau de Segré : baisse des teneurs, absence de pics au-delà des 0,7 mg/l	Délai objectif :	Délai du S.D.A.G.E.  2019

voir illustrations jointes

Etat évalué :	Qualité générale des cours d'eau : passable à bon Prise d'eau de Segré : pas de dépassement des 0,7mg/l en 2015 (attention seulement 3 analyses)	Année des données de l'évaluation:	2014-2015
Commentaires évaluation : Autres commentaires :	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres.....		

<b>N°B.4.b</b>	<b>Vérification de la généralisation du traitement du phosphore de toutes les stations d'épuration à traitement biologique de plus de 1000 équivalent-habitants pour les collectivités et industriels concernés</b>	<b>avr 16</b>
----------------	---	---------------

<b>Type d'indicateur :</b>	moyens	quantitatif
----------------------------	--------	-------------

<b>Enjeu B :</b>	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques
------------------	--

<b>Objectifs généraux :</b>	B.4 : Diminuer les rejets des systèmes d'assainissement pour lutter contre l'eutrophisation et rétablir la qualité des milieux
-----------------------------	--

<b>Dispositions :</b>	<i>B-21 : Généraliser le traitement du phosphore de toutes les stations d'épuration à traitement biologique de plus de 1000 équivalent-habitants.</i>
-----------------------	---

<b>Définition (unité, localisation):</b>	Equipement des stations d'épuration à traitement biologique de plus de 1000 eq hab de dispositifs traitant le phosphore
--	---

<b>Carte liée :</b>	oui	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b>	non
---------------------	-----	--------------------------------	-----

<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuelle	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b>	Objectif 1B
-------------------------------------	----------	-------------------------------------	-------------

<b>Commentaires :</b>	-
-----------------------	---

<b>Origine des données :</b>	gestionnaires de l'assainissement collectif, SATESE des Conseils Départementaux, Agence de l'Eau
------------------------------	--

<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau
---	----------------------------

<b>Etat de référence :</b>	12 stations équipées sur 17 concernées soit 76 % (91% si traduit en équivalent habitant traités)	<b>Année de référence :</b>	2011
<b>Etat objectif :</b>	100 %	<b>Délai objectif :</b>	2017

voir illustrations jointes

<b>Etat évalué :</b>	12 stations équipées sur 17 concernées soit 76 % (91% si traduit en équivalent habitant traités)	<b>Année des données de l'évaluation:</b>	2014
----------------------	--	---	------

<b>Commentaires évaluation : Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres.....
--	--

<b>Type d'indicateur :</b>	résultats / objectifs	quantitatif
<b>Enjeu B:</b>	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	
<b>Objectifs généraux :</b>	B.5 : Surveiller et maîtriser le développement des espèces invasives	
<b>Dispositions :</b>	<i>B-23 : Poursuivre les programmes actuels de lutte contre les espèces invasives. B-24 : Informer et surveiller l'apparition de nouvelles espèces invasives pour pouvoir intervenir plus précocement</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Evolution des herbiers de jussie, d'élodée du Canada, de renouée du Japon (progression, stabilisation, régression) Suivi des opérations d'arrachage (surfaces concernées et volumes)	
<b>Carte liée :</b>	oui (à réaliser)	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuelle	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> Objectif 3A (Action 37)
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	FDPPMA de la Mayenne et du Maine et Loire, Syndicats de bassin de l'Oudon Nord et Sud, Conseil Général du Maine et Loire	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	Régression de la jussie Arrachage de 292 m <sup>2</sup>	<b>Année de référence :</b> 2013
<b>Etat objectif :</b>	Démarrage des suivis d'autres espèces poursuite de la régression de la jussie - Système de surveillance des autres espèces opérationnel (niveau local ou régional)	<b>Délai objectif :</b> Durée du SAGE
voir illustrations jointes		
<b>Etat évalué :</b>	Stabilisation de la jussie Arrachage de 429 m <sup>2</sup>	<b>Année des données de l'évaluation:</b> 2016
<b>Commentaires évaluation :</b>	Surveillance ponctuelle des autres espèces par les syndicats de bassin	
<b>Autres commentaires :</b>		
	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres.....	

N°C.0		Suivi des débits en période d'étiage / D.O.E		mars 17	
Type d'indicateur :	résultats / objectifs		quantitatif		
Enjeu C:	Gestion quantitative des périodes d'étiage				
Objectif général :	C.2 : Optimiser la consommation d'eau d'irrigation agricole en période estivale				
Dispositions :	C- 27 : <i>Inciter les agriculteurs à se constituer en syndicats d'irrigants sur le bassin</i>				
Définition (unité, localisation):	<p>un seul point nodal sur le bassin versant de l'Oudon : Segré (Maingué)</p> <p>DOE : Débit Objectif d'Etiage. Le DOE est un débit moyen mensuel au-dessus duquel, il est considéré que l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. Il est défini par référence au débit moyen mensuel minimal de fréquence quinquennale (QMNA5). Tant que le QMNA5 reste inférieur au DOE cela signifie que les prélèvements pour assurer les différents usages ne permettent pas d'assurer le fonctionnement du milieu aquatique.</p> <p>DSA : Débit Seuil Alerte. Le DSA est un débit moyen journalier en-dessous duquel une des activités utilisatrices d'eau ou une des fonctions du cours d'eau est compromise. Il s'agit du seuil de déclenchement de restrictions et de mesures associées.</p> <p>DCR : Débit de Crise. Le DCR est un débit moyen journalier au-dessous de laquelle seuls les exigences de la santé, de la sécurité civile, de la salubrité publique et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.</p> <p>DOE (SDAGE 2016-2021) = 0,15 m3/s            DSA (SDAGE 2016-2021) = 0,6 m3/s            DCR (SDAGE 2016-2021) = 0,1 m3/s            DCR et ges qttive = 0,275 m3/s</p>				
Carte liée :	non	Indicateur S.D.A.G.E. :	oui		
Périodicité de mise à jour :	annuelle	Lien avec S.A.G.E. de 2003 :	Objectif 2B		
Commentaires :	-				
Origine des données :	Etat (Banque Hydro)				
Structure en charge de la valorisation des données :	Commission Locale de l'Eau				
Etat de référence :	QMNA5 < DOE 80 jours en moyenne < DSA 37 jours en moyenne < DCR 60 jours en moyenne < DCR et ges qttive	Année de référence :	2000-2013		
Etat objectif :	(celui du S.D.A.G.E.) QMNA5 >= DOE (8 années sur 10)	Délai objectif :	2015		
voir illustrations jointes					
Etat évalué :	QMNA5 < DOE 71 jours en moyenne < DSA 35 jours en moyenne < DCR 54 jours en moyenne < DCR et ges qttive	Année des données de l'évaluation:	2000 - 2016		
Commentaires évaluation : Autres commentaires :	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres.....				

N° C.1		Définition des objectifs de consommation par usages (puis suivi des évolutions)		avr 16	
Type d'indicateur :	résultats / objectifs		quantitatif		
Enjeu C:	Gestion quantitative des périodes d'étiage				
Objectifs généraux :	C.1 : Réduire les consommations d'eau par usages et usagers E.4 : Intégrer les plans d'eau aux objectifs de gestion de l'eau et des milieux				
Dispositions :	C-25 : Mener une étude de gestion quantitative sur le bassin de l'Oudon E-45 : Intégrer les inventaires des plans d'eau à l'étude de gestion quantitative				
Définition (unité, localisation):	Réalisation d'une étude sur la gestion quantitative de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon devant aboutir à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la détermination de débits minimum biologiques par sous-bassins de l'Oudon ;</li> <li>- la détermination du volume prélevable ;</li> <li>- la détermination d'objectifs plausibles de réduction par usage, y compris en eau potable ;</li> <li>- la possibilité de développer de nouveaux usages agricoles par des retenues artificielles, sous conditions de faisabilité et d'impacts sur les milieux ;</li> <li>- la connaissance de l'impact des plans d'eau sur le bilan hydrique du bassin.</li> </ul>				
Carte liée :	oui (à réaliser suite étude)		Indicateur S.D.A.G.E. :	non	
Périodicité de mise à jour :	annuelle		Lien avec S.A.G.E. de 2003 :	Objectif 2B	
Commentaires :	-				
Origine des données :	Commission Locale de l'Eau				
Structure en charge de la valorisation des données :	Commission Locale de l'Eau				
Etat de référence :	Etude non réalisée		Année de référence :	2013	
Etat objectif :	Etude réalisée et objectifs définis par usage		Délai objectif :	2015	
Etat évalué :	Etude réalisée et objectifs proposés par usage		Année des données de l'évaluation:	2015	
Commentaires évaluation :					
Autres commentaires :	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres.....				

<b>N° C.3</b>	<b>Vérification de la convergence du contenu des arrêtés « sécheresse » préfectoraux 53 &amp; 49 pour le bassin de l'Oudon</b>	<b>avr 16</b>
---------------	--	---------------

<b>Type d'indicateur :</b>	moyens	qualitatif
<b>Enjeu C:</b>	Gestion quantitative des périodes d'étiage	
<b>Objectif général :</b>	C.3 : Coordonner les situations de pénurie de manière cohérente sur le bassin	
<b>Dispositions :</b>	<i>C-28 : Avoir une gestion des situations de pénurie coordonnée à l'échelle du bassin de l'Oudon</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Vérification de l'harmonisation des arrêtés préfectoraux "sécheresse" entre la partie Mayenne et la partie Maine-et-Loire du bassin versant de l'Oudon : <ul style="list-style-type: none"> <li>- période journalière d'interdiction/autorisation d'irrigation, selon le type de ressource (prise d'eau en rivière, captage souterrain,...)</li> <li>- arrosage des espaces verts et équipements sportifs</li> <li>- arrosage des jardins de particuliers</li> <li>- lavage des véhicules automobiles</li> <li>- remplissage des piscines</li> <li>- ...</li> </ul>	
<b>Carte liée :</b>	non	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuelle	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> Objectif 2B
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	Etat	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	Harmonisation en cours	<b>Année de référence :</b> 2011
<b>Etat objectif :</b>	Harmonisation totale	<b>Délai objectif :</b> Durée du S.A.G.E.

<b>Etat évalué :</b>	Les arrêtés n'ont pas les mêmes stations de référence (Châtellais en 53 et Maingué en 49) Les niveaux graduels et dénomination des seuils de restriction d'usage ne sont pas harmonisés	<b>Année des données de l'évaluation:</b>	2015
<b>Commentaires évaluation :</b>			
<b>Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres.....		

<b>N°D.1</b>	<b>Résultats par modélisation des effets des dispositifs de prévention (surstockage, plans d'eau, zones d'expansion) sur les hauteurs d'eau en cas d'inondation</b>	<b>déc 16</b>
--------------	---	---------------

<b>Type d'indicateur :</b>	résultats / objectifs	quantitatif
<b>Enjeu D:</b>	Limiter les effets dommageables des inondations	
<b>Objectif général :</b>	D.1 : Achever les travaux et aménagements de prévention en amont des zones inondables	
<b>Dispositions :</b>	<i>D-29 : Achever le programme de prévention des inondations du 1er S.A.G.E de l'Oudon</i> <i>D-30 : Compléter les études sur la contribution volontaire des grands plans d'eau à la prévention du risque d'inondation par la gestion de leur niveau d'eau</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Hauteurs d'eau gagnées en cm en cas d'inondation grâce aux dispositifs en place de prévention Pouvoir comparer les hauteurs d'eau théoriques à un épisode réel de crue	
<b>Carte liée :</b>	oui	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuelle	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> Objectif 2C (Actions 32,33,34)
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	S.Y.M.B.O.L.I.P.	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	Segré écluse Maingué : un peu plus de 10 cm gagnés par rapport à une crue type 1996, 1 442 000 m <sup>3</sup> stockés	<b>Année de référence :</b> 2013
<b>Etat objectif :</b>	Craon : 0 cm gagné, 0 m <sup>3</sup> stocké Segré écluse Maingué : 50 cm gagnés, 6 millions m <sup>3</sup> stockés Craon : X cm gagné, X m <sup>3</sup> stocké (en cours de calcul)	<b>Délai objectif :</b> 2020
Voir illustration jointe		
<b>Etat évalué :</b>	Segré écluse Maingué : un peu plus de 18 cm gagnés par rapport à une crue type 1996, 3 143 500 m <sup>3</sup> stockés	<b>Année des données de l'évaluation:</b> 2015
<b>Commentaires évaluation :</b>	Craon : 0 cm gagné, 0 m <sup>3</sup> stocké	
<b>Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... ..... <input type="checkbox"/> autres..... .....	

<b>N°D.2</b>	<b>Vérification de la prise en compte des P.P.R.I. et des atlas des zones inondables (réduction de la vulnérabilité) dans les documents d'urbanisme</b>	<b>mars 17</b>
--------------	---	----------------

<b>Type d'indicateur :</b>	moyens	qualitatif
<b>Enjeu D:</b>	limiter les effets dommageables des inondations	
<b>Objectif général :</b>	D.2 : Réduire la vulnérabilité aux inondations et entretenir la mémoire du risque auprès des habitants	
<b>Dispositions :</b>	<i>D-33 : Mettre en œuvre des politiques de prévention des inondations dans toutes les communes présentant des risques d'inondation</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	pour les communes concernées par un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) ou un AZI (Atlas des Zones Inondables), traduction effective dans leur document d'urbanisme par un zonage spécifique	
<b>Carte liée :</b>	oui	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuelle	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> Objectif 2C (Action 29)
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	Etat, communes, EPCI (quand il a la compétence)	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	15 communes ont intégré le P.P.R.I. et/ou l'atlas des zones inondables dans leurs documents d'urbanisme. 81 communes sont concernées, 55 communes disposent d'un doc d'urbanisme. <b>27%</b> des communes concernées et disposant de document d'urbanisme ont pris en compte leurs ZI.	<b>Année de référence :</b> 2013
<b>Etat objectif :</b>	100% des communes concernées ayant réalisé un zonage spécifique dans leur document d'urbanisme	<b>Délai objectif :</b> Durée du S.A.G.E.

Voir illustration jointe

<b>Etat évalué :</b>	26 communes ont intégré de manière certaine les zones inondables dans leur document d'urbanisme. 19 communes sont concernées par des ZI mais ne disposent pas de document d'urbanisme. <b>60%</b> des communes concernées et disposant de document d'urbanisme ont pris en compte leurs ZI. (données calculées sur les réponses de 92 communes)	<b>Année des données de l'évaluation:</b>	2015
<b>Commentaires évaluation : Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres.....		



<b>N°E.1</b>	<b>Vérification de l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme (identifiées par l'inventaire de 2009 et inventaire complémentaire)</b>	<b>oct 14</b>
--------------	---	---------------

<b>Type d'indicateur :</b>	moyens	qualitatif
<b>Enjeu E:</b>	Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau	
<b>Objectif général :</b>	E.1 : Protéger et préserver les fonctionnalités des zones humides	
<b>Dispositions :</b>	<i>E-35 (C) : Intégrer voire compléter l'inventaire 2009 des zones humides dans les documents d'urbanisme</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Vérification dans les documents d'urbanisme des communes et/ou EPCI compétents de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la matérialisation des zones humides (inventaire 2009 et inventaire complémentaire réalisé par la collectivité) par une trame spécifique sur les plans ou documents graphiques des documents d'urbanisme ;</li> <li>- l'adoption d'un classement et de règles permettant d'empêcher toute forme d'occupation des sols susceptible d'entraîner leur destruction ou de compromettre leurs fonctionnalités, en particulier les remblais, déblais, assèchements, affouillements,...</li> </ul> (exemples : classement Nzh ou Azh)	
<b>Carte liée :</b>	oui	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuelle	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> -
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	Etat, communes, EPCI (quand il a la compétence)	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	30 % de communes ont pris en compte des zones humides dans leurs documents d'urbanisme	<b>Année de référence :</b> 2013
<b>Etat objectif :</b>	100 % des communes ayant pris en compte les zones humides dans leurs documents d'urbanisme de manière effective	<b>Délai objectif :</b> Durée du S.A.G.E.
Voir illustration jointe		
<b>Etat évalué :</b>	-	<b>Année des données de l'évaluation:</b> -
<b>Commentaires évaluation :</b>	Pas de nouveau questionnaire envoyé aux communes sur le sujet en 2015	
<b>Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... ..... <input type="checkbox"/> autres..... .....	

<b>Type d'indicateur :</b>	résultats / objectifs	quantitatif
<b>Enjeu E:</b>	Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau	
<b>Objectif général :</b>	E.2 : Stabiliser l'impact des drainages sur la réactivité des milieux de l'Oudon	
<b>Dispositions :</b>	<i>E-39 : Vérifier la non destruction de zones humides lors des travaux de drainage</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Evolution des surfaces agricoles drainées en hectares.	
<b>Carte liée :</b>	oui	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	Tous les 10 ans	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> -
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	Etat, Recensement général agricole	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	46 277 ha (+ 7,6% par rapport à 2000)	<b>Année de référence :</b> 2010
<b>Etat objectif :</b>	5 ha drainés tamponnés par une zone tampon (à la connaissance de la C.L.E. donnée 2013) stabilisation vérification que tout nouvel ha drainé est bien tamponné	<b>Délai objectif :</b> 2020

Voir illustration jointe

<b>Etat évalué :</b>	-	<b>Année des données de l'évaluation:</b>	-
<b>Commentaires évaluation :</b>	Pas d'évaluation possible avant le prochain RGA en 2020		
<b>Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres.....		

<b>Type d'indicateur :</b>	moyens	quantitatif
<b>Enjeu E:</b>	Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau	
<b>Objectif général :</b>	E.2 : Stabiliser l'impact des drainages sur la réactivité des milieux de l'Oudon	
<b>Dispositions :</b>	<i>E-40 : Inciter à des opérations volontaires de (re)création de zones tampons pour les terrains drainés rejetant directement dans un cours d'eau</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Nombre de zones tampons réalisées afin de tamponner les eaux issues de réseaux de drainage. Préciser les surfaces tamponnées en hectares, les surfaces des zones tampons et le coût des zones tampons.	
<b>Carte liée :</b>	non	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	Tous les ans	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> -
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	Etat, Syndicats de bassin	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	1 (dont la C.L.E. a connaissance à St Quentin les Anges)	<b>Année de référence :</b> 2013
<b>Etat objectif :</b>	-	<b>Délai objectif :</b> 2020

<b>Etat évalué :</b>	La C.L.E. a eu connaissance d'un projet de création de zones tampons à Louvaines (surface de 308m <sup>2</sup> , zone tamponnée de 1,79ha) NB : il s'agit d'un projet, la zone n'est pas réalisée	<b>Année des données de l'évaluation:</b>	2015
<b>Commentaires évaluation :</b>			
<b>Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres.....		

<b>N°E.3</b>	<b>Réalisation de l'inventaire des éléments stratégiques du bocage selon l'échéance du S.A.G.E. (puis suivi des évolutions)</b>	<b>déc 16</b>
--------------	---	---------------

<b>Type d'indicateur :</b>	moyens	qualitatif
<b>Enjeu E:</b>	Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau	
<b>Objectif général :</b>	E.3 : Ralentir la vitesse de circulation des eaux et l'érosion des sols grâce à un maillage bocage efficace	
<b>Dispositions :</b>	<i>E-41 : Inventorier les éléments stratégiques du bocage (talus, haies, bosquets) contre l'écoulement rapide des eaux et l'érosion des sols</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Réalisation d'un inventaire et établissement de préconisations pour les éléments du bocage les plus stratégiques pour la gestion de l'eau (talus, haies, talus boisés, bosquets...) dans le but de réduire aussi bien la vitesse d'écoulement et d'infiltration que l'érosion des sols (et des produits phytosanitaires). Méthode : <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'appuyer sur les études bocagères existantes.</li> <li>- travailler en concertation avec les communes et EPCI concernés</li> <li>- suivre les évolutions qualitatives du bocage (disparition / plantation de haies stratégiques...)</li> </ul>	
<b>Carte liée :</b>	oui (quand inventaire réalisé)	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuel	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> Objectifs 1A et 1B (Action 3)
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	Communes, EPCI, C.L.E.	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	Inventaire non réalisé	<b>Année de référence :</b> 2013
<b>Etat objectif :</b>	Inventaire réalisé, préconisations établies	<b>Délai objectif :</b> 2017

Voir illustration jointe

<b>Etat évalué :</b>	Inventaire non réalisé Définition de ce qu'est un élément du bocage stratégique pour la gestion de l'eau non établie Décision de la C.L.E. de lancer une réflexion sur le sujet	<b>Année des données de l'évaluation:</b>	2016
<b>Commentaires évaluation : Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... ..... <input type="checkbox"/> autres..... .....		

N°F.1	<b>Mise en œuvre d'une étude de faisabilité de regroupement des structures de gestion de l'eau potable et des milieux sur le bassin versant de l'Oudon dans les délais du SAGE</b>	mars 17
-------	--	---------

<b>Type d'indicateur :</b>	moyens	qualitatif
<b>Enjeu F :</b>	Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin versant de l'Oudon	
<b>Objectif général :</b>	F.1 : Mettre en cohérence les organisations liées à l'eau avec les objectifs du S.A.G.E.	
<b>Dispositions :</b>	<i>F-46 : Rationaliser l'organisation territoriale et mettre en cohérence les objectifs du « territoire d'eau de l'Oudon »</i>	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Réalisation d'une étude de faisabilité du regroupement des structures de gestion de l'eau potable et des milieux sur le bassin versant de l'Oudon, en concertation avec les organisations concernées, au service du projet porté par le S.A.G.E.	
<b>Carte liée :</b>	non	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	annuel	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> -
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	Etude non réalisée	<b>Année de référence :</b> 2013
<b>Etat objectif :</b>	Etude réalisée	<b>Délai objectif :</b> 2018
	Mise en œuvre des propositions de regroupement	-
<b>Etat évalué :</b>	Etude menée	<b>Année des données de l'évaluation:</b> 2016
<b>Commentaires évaluation :</b>		
<b>Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres.....	

<b>N°F.2</b>	<b>Compréhension et acceptabilité des objectifs et des moyens par l'ensemble des acteurs (enquête, intérêt pour les commissions de la CLE,...)</b>	<b>mars 17</b>
--------------	--	----------------

<b>Type d'indicateur :</b>	moyens	qualitatif
<b>Enjeu F :</b>	Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin versant de l'Oudon	
<b>Objectif général :</b>	F.2 : Développer une stratégie de communication globale pour mobiliser les acteurs	
<b>Dispositions :</b>	F-48 : Partager la stratégie du S.A.G.E avec les élus du territoire de l'Oudon F-51 : Suivre et évaluer régulièrement et complètement le bilan hydrique du bassin de l'Oudon	
<b>Définition (unité, localisation):</b>	Réalisation d'enquêtes pour évaluer la compréhension et l'acceptabilité des objectifs et des moyens par l'ensemble des acteurs Évaluation de la mise en oeuvre des volets pédagogiques des dispositions A-08 ; A-09 ; A-11 ; B-12 ; B-13 ; B- 16 ; B-24 ; D-34 ; E-36 ; E-37 ; E-39 ; E-41 ; E-45 ; F-48 ; F-49 ; F-50, en précisant si les volets pédagogiques ont été ou non mis en oeuvre et le public touché. Participation aux réunions et groupes de travail organisés par la CLE	
<b>Carte liée :</b>	non	<b>Indicateur S.D.A.G.E. :</b> non
<b>Périodicité de mise à jour :</b>	Tous les 3 ans	<b>Lien avec S.A.G.E. de 2003 :</b> -
<b>Commentaires :</b>	-	
<b>Origine des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Structure en charge de la valorisation des données :</b>	Commission Locale de l'Eau	
<b>Etat de référence :</b>	-	<b>Année de référence :</b> 2013
<b>Etat objectif :</b>	Bonne compréhension et acceptabilité des objectifs et des moyens	<b>Délai objectif :</b> Durée du S.A.G.E.

<b>Etat évalué :</b>	Pas d'enquête menée	<b>Année des données de l'évaluation:</b>	2016
<b>Commentaires évaluation :</b>	A évaluer en 2016-2017		
<b>Autres commentaires :</b>	<input type="checkbox"/> difficultés d'évaluation, préciser..... <input type="checkbox"/> abandon de l'indicateur <input type="checkbox"/> besoin de critère d'évaluation supplémentaires, préciser..... <input type="checkbox"/> autres.....		